



Séance du Conseil municipal du 25 novembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« BUDGET 2020 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX  
POUR LA PETITE ENFANCE »**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 7, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance ;

Vu le projet de budget daté du 14 novembre 2019, présenté par le Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2020 ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse du 12 novembre 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances du 21 novembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE / REFUSE**

1. Le projet de budget 2020 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, selon le tableau joint à la présente, daté du 14 novembre 2019, qui prévoit une subvention communale de **Frs 4'368'535.-**.
2. De porter au budget 2020 de la Ville de Versoix, sous forme de subvention pour la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, un montant de **Frs 4'368'535.-** dont **Frs 4'244'000.-** pour la couverture des charges de fonctionnement et **Frs 124'535.-** pour payer l'intérêt et l'amortissement des prêts consentis.